

N° DEC.22.116



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.116 - Marché à procédure adaptée pour la pose, la dépose et le dépannage de décors lumineux..

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2123-1, R. 2123-1 1°, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour la pose, la dépose et le dépannage de décors lumineux.

Après avoir procédé à la mise en concurrence et à l'analyse des offres,

DECIDE de signer ledit marché avec la Société VIOLA SAS représentée par Monsieur Sofiane YAZID, Responsable d'exploitation, 416 rue du Château, 69480 LACHASSAGNE qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour une durée d'un an reconductible deux fois et pour un montant maximum de 70 000 € HT par an soit 210 000 € HT pour la durée du marché.

PRECISE que les dépenses seront prélevées au gestionnaire VO, sous fonction 814, article 615589 du budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 4 octobre 2022.



Jean-Noël CARPENTIER
Maire

Mis en ligne
sur le site internet
de la ville le
10/10/2022